



## **Admissions Passerelles 2026** **Pour l'année universitaire 2026/2027**

### Références :

- arrêté du 24 mars 2017 modifié, relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

### **DATES DES COMMISSIONS**

**Commission d'admissibilité** : lundi 13 avril 2026 de 13h30 à 17h

**Commission d'admission** : les lundi 18 et mardi 19 mai 2026 toute la journée

### **ATTENDUS DU JURY**

Les candidats devront démontrer au jury :

- leur motivation pour entreprendre des études de santé dans la filière qu'ils auront identifiée ;
- leur capacité à suivre la formation concernée, sur le plan de l'acquisition des connaissances comme des compétences.

### **COMPOSITION DU JURY**

#### **Président**

Monsieur Vincent LISOWSKI, PU, Doyen UFR Pharmacie, Université de Montpellier ;

#### **Membres**

Madame Sophie MARY, PU, UFR Pharmacie, Université de Montpellier ;

Madame Isabelle LAFFONT, PU-PH, Doyenne UFR Médecine, Université de Montpellier ;

Madame Catherine CYTEVAL, PU-PH, UFR Médecine, Université de Montpellier ;

Madame Valérie COURTIN, Sage-Femme enseignante, Directrice Département de Maïeutique, UFR Médecine Université de Montpellier ;

Madame Françoise ALDEBERT, Sage-Femme enseignante, Département de Maïeutique, UFR Médecine Université de Montpellier ;

Monsieur Jean-Cédric DURAND, PU-PH, Doyen UFR Odontologie, Université de Montpellier ;

Madame Valérie ORTI, PU-PH, UFR Odontologie, Université de Montpellier ;

